

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12 du 11 Mai 2021

Membres présents : Bernard FERRET- Nicolas BONDUELLE -Francine DANIEL – Nicolas RAYNAL – Guilène ANDURAND – Michel PIERIE – Nicolas TRICHAUD – Sandrine VILLENEUVE- Marie BERGOUGNOUX- - Alistair MOON - Gilles FORT- Corinne ROJO-Jacques RIVIEYRAN.

Convocation du 5 mai 2021

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Sylvain RICOLA et Verena VOARINO

Procuration (s) : Sylvain RICOLA à Bernard FERRET ; Verena VOARINO à Michel PIERIE

Secrétaire de Séance : Guilène ANDURAND

Approbation du compte rendu du conseil N° 11 du 13 Avril 2021

Délibérations :

1. Délibération Acquisition maison rue du lavoir

Lors de la précédente délibération il avait été omis d'indiquer la parcelle en indivision avec M Cance, parcelle B1418 (59 m²). Cette parcelle est à rajouter dans l'achat, il n'y a pas de changement de prix soit toujours 27 000 €.

Question portée au vote : Pour ou contre l'ajout de la parcelle dans la délibération précédentes.

Pour	Contre	Abstention
15		

2. Délibération pour préemption

Le 7 juillet 2020 le conseil municipal par délibération a limité la délégation de préemption au maire en application de l'article L240-1 du code de l'urbanisme les biens dont la valeur dépasse les 200 000 €.

- a. Il revient donc au conseil municipal de se prononcer sur la préemption des parcelles B1981 d'une contenance totale de 1 ha 02 a et 88 ca m² pour une valeur de 350 000 €.

Question portée au vote : Pour ou contre la préemption des parcelles citées ci-dessus

Pour	Contre	Abstention
	15	

- b. Il revient donc au conseil municipal de se prononcer sur la préemption des parcelles B365 et 366 d'une contenance totale de 4120 m² pour une valeur de 545 000 €

Question portée au vote : Pour ou contre la préemption des parcelles citées ci-dessus

Pour	Contre	Abstention
	15	

3. Création d'un poste de rédacteur principal

Afin de pouvoir effectuer le recrutement de notre future secrétaire principale, il convient de créer un poste dans sa catégorie.

Question portée au vote : Pour ou contre la création du poste de rédacteur principal.

Pour	Contre	Abstention
15		

4. Création d'un/de poste(s) dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 22 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Question portée au vote : Pour ou contre la création du poste de PEC

Pour	Contre	Abstention
15		

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

Décision 21/10 Non-préemption des parcelles B1977 et 1979 d'une contenance totale de 723 m², pour un montant de 45 000 €.

Décision 21/11 Non-préemption de la parcelle B2053 (lot trois) 809 m² pour un montant de 50 000 €.

Décision 21/12 Non-préemption de la parcelle B2054 (lot quatre) 750 m² pour un montant de 54 000 €.

Questions diverses

1) CRTE.

Lors de la Conférence des maires du 3 mai, a été évoqué le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et énergétique (CRTE) et la démarche de contractualisation entre chaque commune et l'agglomération. Un premier travail d'identification des projets sur la période 2021-2026 aura vocation à s'inscrire dans le CRTE pour les aides de l'Etat, Région, Département, Europe, et dans les futurs contrats commune-agglomération.

La fiche-projet communal est à retourner complétée avant le 4 juin. L'important est de recenser précisément les projets sur la période 2021-2022. Pour 2023-2026, le descriptif et l'enveloppe financière seront bien sûr moins précis.

Sont déjà inscrits : le projet de création d'un lieu de vie, L'aménagement de l'espace public au hameau de Mauriac et la restauration du lavoir de Mauriac.

Le conseil souhaite ajouter la mise en sécurité du tronçon de la route de Lincarque (RD17) comprise entre la RD3 et la RD 21. Il sera proposé aux services du département de nous faire une étude de faisabilité de ce tronçon en intégrant le carrefour de la route de Laval, mais aussi le projet d'un espace piétonnier sur toute sa longueur, le tout pouvant être intégré dans un programme éligible au CRTE. Dans l'attente de la finalisation de ce nouveau projet global, le conseil propose de poser avec l'accord du conseil départemental des coussins berlinois en deux ou trois points afin de limiter la vitesse.

Il est rappelé qu'une fois de plus la collectivité doit intervenir pour faire face un problème généré par une toute petite minorité d'individus inconscients et irrespectueux des règles de sécurité.

2) Contrôle assainissement individuel

Les lois sur l'eau depuis 2006 et sur l'environnement depuis 2010 imposent aux communes de procéder au contrôle de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif. L'agglomération ayant pris cette compétence a mandaté la Ste ST2D afin de réaliser ces contrôles qui pourraient démarrer sur notre commune à compter de juin.

Un courrier d'information sera envoyé à chaque administré concerné afin de convenir d'un Rdv. Le coût du contrôle est de 110 € TTC. Cela concerne environ 160 foyers sur les 260 qui sont en assainissement individuel, le solde ayant été contrôlé soit dans le cadre des travaux de remise aux normes, soit lors d'une vente.

3) Parcelle B1807

Un administré limitrophe de la parcelle B1807 lieu-dit les Lizes (389 m²) achetée par la commune en mars 2018 pour l'Euro symbolique souhaite se porter acquéreur et demande que la collectivité fasse une offre. La parcelle était un ancien bac à fonction de réserve d'eau pour les pompiers qui a pu être comblée après installation d'une borne à incendie à proximité.

Après débat, le conseil a voté par 5 voix pour et 10 voix contre la vente de cette parcelle.

4) Projet lieu de vie

Comme évoqué lors des derniers conseils, deux architectes ont été mandatés pour établir un devis comprenant un premier projet d'esquisse avec une insertion du bâtiment projeté sur l'existant et une première estimation de coût global. Les deux devis sont proposés au même prix.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité pour faire travailler les deux dans un format "concours à projet".

5) Lavoir de Mauriac

Ce projet repoussé maintes fois par manque de financement pourrait enfin voir le jour. Avec l'agglomération et principalement la commission ruralité cela a permis de faire ouvrir une fiche action au programme Européen pour des projets de préservation et valorisation du petit patrimoine rural.

Travaux initialement prévus avec le CPIE par la mise en place d'atelier chantier d'insertion (ACI). Le devis a été réactualisé pour un montant de 25 770 € (main d'œuvre uniquement) et un devis de fourniture pour un montant de 11 838.66 € HT soit un coût total estimé à 37 608.66 €. La région avait déjà notifié une aide de 7 560 € et le fond leader pourrait apporter 18 052 € soit 48%. Cela aboutirait à un total d'aides de 68 % et un reste à charge de 12 000 €.

Le conseil se prononce favorablement au lancement de ce projet, il sera pris rapidement contact avec le CPIE.

En complément, M. le Maire informe qu'il a été sollicité par la présidente de l'association des amis de St martin pour un projet de restauration des deux cadrans solaires. Le 8 mai ils ont rencontré sur place un spécialiste passionné de conservation et de restauration du patrimoine gnomonique.

La commission patrimoine sera chargée de suivre ce projet

6) Priorisation et nomination et des voiries à refaire pour l'exercice 2021.

Il est provisoirement proposé de prioriser le chemin du stade (650 m), le chemin des Pachères (450 m) et de la Garrigue (220 m) attenant. Le chemin de Ballarand (512 m), dont il conviendrait de faire une vérification préalable par passage caméra du réseau d'assainissement. Le Chemin d'accès au cimetière (100 m).

D'autres pourront être possible en fonction du coût des précédents. Il est rappelé que la collectivité a maintenu dans son budget une participation de 50 000 € pour les voiries, ce qui permet à peu près de réaliser environ 85 à 90 000 € de travaux.

7) Proposition d'amorçage d'une réflexion d'un espace sans tabac.

En partenariat avec la ligue contre le cancer, l'idée est de protéger nos enfants de toute influence en invitant les fumeurs à éviter de fumer dans des espaces que les plus jeunes fréquentent régulièrement. Ce partenariat avec la ligue contre le cancer permet également de proposer aux jeunes, aux habitants, aux salariés de la commune et autres acteurs, des stages, conférences, réunions et toutes actions pour expliquer les risques du tabac mais aussi par exemple aider ceux qui souhaitent s'en sortir...

Le conseil se prononce favorablement pour ce projet, un groupe de travail sera mis en place pour définir les zones et mettre en place toute la procédure.

8) Sécurisation des abords de l'école.

La réflexion sur une meilleure sécurisation du carrefour continue, les services de la voirie du département se sont déplacés afin d'étudier nos propositions et d'apporter d'autres solutions. Le département a proposé et accepte d'implanter des chicanes provisoires en mode test.

Le conseil est favorable à l'idée de pose de chicanes amovibles en mode test pour la rentrée de septembre. Toutefois, il est rappelé que l'implantation devra tenir compte à la fois de la circulation des grands bus, camions et engins agricoles.

Dans l'attente, une communication sera également faite auprès des parents d'élèves, car là aussi l'on constate comme pour la route de Lincarque que l'on doit mobiliser beaucoup de moyens pour seulement quelques personnes qui se fichent des règles de sécurité et du bien vivre ensemble.

9) Parcelles rue des jardins.

Les deux parcelles ont été défrichées et mises en sécurité. Il conviendrait maintenant de travailler sur leur aménagement futur. **La commission urbanisme sera convoquée.**

10) Déploiement de l'infrastructure du réseau Fibre Optique.

Par suite du mandat confié à SFR FTTH par le département qui s'est engagé à ce que chaque commune, chaque entreprise et chaque établissement public dispose de la fibre optique FTTH d'ici fin octobre 2022, les entreprises mandatés vont revenir travailler sur le territoire à partir de la semaine 19 et 20.

Il également fait un rapport sur la couverture des deux antennes de réseau mobile aujourd'hui en fonctionnement. Celle du stade pour Free Mobile seulement et celle du bois de Mme qui est en activité depuis une semaine pour les 4 opérateurs principaux.

11) Diagnostic des gisements de pneus usagés agricoles

En partenariat avec la Chambre d'agriculture et les communes, la communauté d'agglomération réalise un diagnostic des gisements en pneus usagés agricoles sur le territoire. Un questionnaire a été envoyé aux agriculteurs (en activité et retraités) afin de quantifier et localiser le volume à éliminer. C'est un préalable pour évaluer au plus juste les coûts de l'enlèvement. A ce jour, 274 questionnaires retournés sur l'agglomération, ce qui représente près de 1200 tonnes de pneus à collecter. Toutefois, cette opération de collecte sera plus efficace si le plus grand nombre de gisements est identifié. Chaque élu et administré est sollicité pour signaler des gisements non identifiés.

Trois gisements ont été identifiés sur la commune.

12) Petit rappel des règles sur le bruit et le brulage.

○ Bruit

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivant :

Les jours ouvrables => de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 ;

Les samedis => de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00 ;

Les dimanches et jours fériés => de 10h00 à 12h00 ;

○ **Brulage**

En application des dispositions de l'article 84 de l'arrêté du 13 mars 2019, **le brulage à l'air libre des déchets verts ménagers est interdit toute l'année et dans tous le département y compris en incinérateur de jardin.** Cette disposition s'applique aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités territoriales. Par dérogation au sens de l'article L311-1 du code rural il peut être accordé des dérogations pour les déchets verts issus de l'exploitation agricole.

13) Elections départementale et régionales du 20 et 27 juin.

Les conditions particulières de ce vote en cette période de covid19 ne facilitent pas son organisation.

Question posé par mail Par M Gilles Fort.

Ce dernier souhaite le passage d'une convention de travaux avec la commune de Gaillac, car cela permettrait de répondre correctement à certains administrés qui constatent que l'épareuse ou la cureuse sont passées sur des chemins n'appartenant pas à la commune.

Réponse : Il est de bon usage tacite, d'échange réciproque entre communes limitrophes, concernant l'intervention de l'épareuse sur les chemins en partie propriété de chaque communes et dont l'accès ne peut se faire que depuis une seule commune. L'intervention est bien souvent alternée et consécutive à un arrangement réciproque entre les chauffeurs sur les passages successifs. Cela fonctionne comme cela depuis des années et il ne semble pas nécessaire de passer des conventions dont la rédaction est bien souvent moins satisfaisante que le bon sens pratiqué jusqu'alors.

Fin de la séance à 23h30

Prochain conseil le 15 ou 22 juin

Bernard FERRET	Nicolas BONDUELLE	Francine DANEL	Sylvain RICOLA Procuration à Bernard FERRET	Verena VOARINO Procuration à Michel PIERIE
Nicolas RAYNAL	Guilène ANDURAND	Michel PIERIE	Marie BERGOUGNOUX	Sandrine VILLENEUVE
Nicolas TRICHAUD	Alistair MOON	Gilles FORT	Corinne ROJO	Jacques RIVIEYRAN